



succession qualité de gardienne

Par **miliemilie**, le **19/03/2021** à **18:37**

Bonjour

Suite à l'inventaire des biens pour une succession à concurrence de l'actif le notaire m'as désigné gardienne.

Cependant le responsable légal de ma demie sœur , ne prends pas en compte les avertissements du notaire en lui disant que je devais être prévenu à chaque venu dans la maison. Elle n'en fais qu'à sa tête prétextant qu'elle est le responsable légal, donc qu'elle fais ce qu'elle veut.

La situation étant déjà très tendu, le notaire me demande de garder mon calme et de ne pas lancer d'autres procédures.

Quelles sont mes solutions en qualité de gardienne pour qu'elle me previennent des ses allers retours ?

Cordialement